



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/10

**OBJET : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MISSION
DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU
BÂTIMENT EUREKAPOLE – SITE TECHNOPOLE
BORDEAUX-MONTESQUIEU**

Envoyé en préfecture le 20/02/2017

Reçu en préfecture le 20/02/2017

Affiché le

SLOW

ID: 2017-02-2017-10-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 Février 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 8 Février 2017

**Le 15 Février 2017 l'année deux mille
dix-sept à 18h30**

à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Christian
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme. TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme. BOUROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Martine	P	
ROUSSELOT Nathalie	E	M.GACHET	BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	E	M.CHEVALIER
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	E	M. BENESSE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CLEMENT est élu secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2016 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/10

OBJET : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT EUREKAPOLE – SITE TECHNOPOLE BORDEAUX-MONTESQUIEU

Envoyé en préfecture le 20/02/2017

Reçu en préfecture le 20/02/2017

Affiché le

ID: 2017-02-2017-0215-2017_10-DE

SLO

Vu les statuts de la CCM,

Vu la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application, notamment le Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé,

Vu la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et notamment son article 83 modifiant l'article 5 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 8 qui définit le concours,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 88 relatif au concours, son article 90 relatif aux marchés publics de maîtrise d'œuvre et son article 30-I-6° relatif aux marchés publics de services attribués au lauréat ou à l'un des lauréats d'un concours (marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables).

EXPOSÉ :

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, la Communauté de Communes de Montesquieu prévoit la construction d'un bâtiment dénommé EUREKAPOLE.

Au regard des textes réglementaires précités, il est nécessaire de choisir un projet et un maître d'œuvre sur concours restreint. La procédure de passation est l'appel d'offres restreint soumise aux dispositions des articles 25-I.1° et 69 à 70 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera négocié avec le lauréat du concours en application de l'article 30-I-6° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. La forme du marché sera alors un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Sur la base d'un coût des travaux et des espaces extérieurs, hors aménagements et équipements de détail, valeur décembre 2016 sont estimés à 9 662 785 € HT, incluant le coût des viabilisations et de raccordement aux concessionnaires, l'estimation des honoraires du maître d'œuvre est évaluée à 11% du montant HT des travaux, soit 1 062 906 € HT / 1 275 487,20 € TTC.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/10

**OBJET : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MISSION
DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU
BÂTIMENT EUREKAPOLE – SITE TECHNOPOLE
BORDEAUX-MONTESQUIEU**

Le Conseil Communautaire par 29 voix pour ; 13 abstentions, M. CLAVERIE M.DARBO, M.BLANQUE, M.BALAYE, Mme BOURROUSSE, M.GACHET, Mme ROUSSELOT (PROCURATION M.GACHET), M.DE MONTESQUIEU, Mme DUFRANC, M.DUFRANC, M.GAZEAU (PROCURATION Mme BOURROUSSE), M.DIAS, M.PASETTI (PROCURATION M.DIAS)

Autorise le Président à lancer la(les) consultation(s) pour assurer la(les) prestations telles que précédemment décrites,

Autorise le Président à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) et le mandater pour mener toutes les démarches nécessaires et utiles,

Inscrit les crédits aux budgets afférents.

Fait à Martillac, le 15 Février 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement